|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19)Charm el-Cheikh, Égypte, 28 octobre – 22 novembre 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Document 174-F** |
|  | **1er novembre 2019** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
|  |
| PROCÈS-VERBAL DE LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE |
| Mardi 29 octobre 2019 à 14 h 55 |
| **Président:** M. A. BADAWI (Égypte) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Participation d'observateurs (suite) | 9 |
| 2 | Rapports verbaux des Présidents des Commissions 4, 5 et 6 | – |
| 3 | Attribution des documents aux commissions (suite) | DT/3 |
| 4 | Documents soumis pour approbation | 120, 130, 131 |
| 5 | Documents dont il convient de prendre note | 21, 22, 23, 113, 115, 121 |

# 1 Participation d'observateurs (suite) (Document 9)

1.1 La **Secrétaire de la plénière** note que le Président est convenu que les observateurs participant à la CMR-19 à titre non consultatif et ayant demandé le droit de publier des documents d'information devraient être autorisés à le faire. Elle donne lecture des noms des observateurs concernés: Comité scientifique pour l'allocation des fréquences pour la radioastronomie et la recherche spatiale (IUCAF), Association du transport aérien international (IATA), Union européenne de Radio-Télévision (UER), Comité d'experts sur les fréquences pour la radioastronomie (CRAF), Square Kilometre Array Organisation (SKAO), Union internationale des radioamateurs (IARU) et Association des opérateurs de satellites pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique (ESOA).

1.2 La déclaration de la Secrétaire de la plénière est **approuvée**.

# 2 Rapports verbaux des Présidents des Commissions 4, 5 et 6

2.1 Le **Président de la Commission 4** fait savoir que la commission a tenu sa première réunion et constitué trois groupes de travail, à savoir le Groupe de travail 4A, présidé par M. S. Al Balooshi (Émirats arabes unis); le Groupe de travail 4B, présidé par M. J. Huang (Chine) et le Groupe de travail 4C, présidé par M. A. El Hadjar (Cameroun). Ces groupes de travail ont eux‑mêmes constitué des sous-groupes de travail pour traiter différents points. L'orateur appelle tous les délégués à fournir un appui à la commission, afin qu'elle puisse achever l'examen des points de l'ordre du jour qui lui ont été confiés.

2.2 Il est **pris note** du rapport verbal du Président de la Commission 4.

2.3 Le **Président de la Commission 5** indique que la commission a tenu sa première réunion la veille. À cette occasion, elle a attribué les documents à trois groupes de travail, à savoir le Groupe de travail 5A sur les attributions aux services par satellite, présidé par M. A. Amin (Émirats arabes unis), le Groupe de travail 5B sur les questions réglementaires relatives aux services par satellite, présidé par M. M. Soliman (Égypte) et le Groupe de travail 5C sur les services scientifiques, présidé par M. E. Allaix (France). Ces groupes de travail se sont déjà réunis et ont créé des sous-groupes de travail. Des commentaires au sujet de l'attribution des documents ont été formulés, notamment concernant l'examen, au niveau des commissions, de questions faisant l'objet de propositions similaires des groupes régionaux. En conséquence, des notes du Président seront élaborées en vue de l'examen des propositions soumises au titre du point 7 de l'ordre du jour (Questions B, C, D et K). À sa prochaine réunion, la commission examinera une révision du Document DT/7 concernant l'attribution des documents au sein de la Commission 5.

2.4 Il est **pris note** du rapport verbal du Président de la Commissions 5.

2.5 Le **Président de la Commission 6** souligne que la commission 6 a également tenu sa première réunion et constitué deux groupes de travail, à savoir le Groupe de travail 6A sur les questions générales, présidé par M. J. Williams (États-Unis) et le Groupe de travail 6B sur l'ordre du jour de la prochaine CMR, présidé par M. A. Shurakhov (Fédération de Russie). Ces groupes de travail ont déjà entamé leurs débats.

2.6 Il est **pris note** du rapport verbal du Président de la Commission 6.

# 3 Attribution des documents aux commissions (suite) (Document DT/3)

3.1 Le **délégué du Cameroun**, s'exprimant au nom des États Membres de l'Union africaine des télécommunications, indique que d'après le Document DT/3, l'Addendum 22 au Document 46, qui est une proposition africaine commune, doit être traité au titre du point 9.2 de l'ordre du jour, et non pas au titre du point 9.1 comme cela était prévu initialement. Ce document contient une proposition visant à maintenir certaines assignations de fréquences relevant du patrimoine commun des Parties à l'Organisation internationale des télécommunications par satellite (ITSO) et que le RRB a supprimées. Compte tenu de sa spécificité, ce document devrait être examiné par la plénière, et non par la Commission 5.

3.2 Le **délégué de l'Égypte** fait observer que toutes les contributions devraient être traitées de la même façon et estime que le document devrait être examiné par la Commission 5.

3.3 Le **délégué de la République islamique d'Iran** souligne que tous les États Membres ont le droit de demander que leurs contributions soient examinées par la plénière. Par conséquent, on pourrait peut-être autoriser le délégué du Cameroun à présenter le document à une réunion ultérieure avant qu'il soit transmis à la Commission 5 pour qu'elle l'examine plus avant.

3.4 Le **délégué des Émirats arabes unis** pense lui aussi que le document devrait être examiné de manière détaillée par la Commission 5, mais convient que le délégué du Cameroun peut être autorisé à présenter ce document en plénière.

3.5 Le **Président** considère que la solution proposée par le délégué des Emirats arabes unis est acceptable.

3.6 Il en est ainsi **décidé**.

# 4 Documents soumis pour approbation (Documents 120, 130 et 131)

4.1 Le **Président de la Commission 6** indique que le Document 120, qui est une note des Présidents des Commissions 4, 5 et 6, porte sur l'examen des parties pertinentes du Rapport du Directeur du BR sur les activités du Secteur des radiocommunications. Les questions examinées dans le rapport ont été subdivisées en trois catégories, dont chacune a été attribuée à une commission différente: les questions relatives aux services de Terre sont confiées à la Commission 4, les questions relatives aux services par satellite à la Commission 5 et les questions générales à la Commission 6.

4.2 Le **délégué de la République islamique d'Iran** propose d'ajouter les mots «à la plénière» dans le titre du Document 120, dans un souci d'harmonisation avec le Document 130. Le titre du Document 120 sera donc libellé comme suit: «Note des Présidents des Commissions 4, 5 et 6 à la plénière».

4.3 Le **Président de la** **Commission 6** appuie cette proposition et suggère d'apporter la même modification au Document 131.

4.4 Il en est ainsi **décidé**.

4.5 Le Document 120, ainsi modifié, est **approuvé.**

4.6 Le **Président de la Commission 6** fait observer que le Document 130, qui est une note qu'il a adressée à la plénière, porte sur le traitement des modifications d'ordre rédactionnel apportées au Règlement des radiocommunications (point 9.2 de l'ordre du jour). Conformément aux décisions prises par la CMR-12 et la CMR-15, ces modifications d'ordre rédactionnel sont regroupées et transmises à la Commission 7 dans une communication distincte, afin d'être rassemblées pour examen par la plénière. Elles n'apparaissent pas dans les Actes finals, mais sont finalement intégrées dans la version révisée du Règlement des radiocommunications.

4.7 Le Document 130 est **approuvé.**

4.8 Le **Président de la Commission 6** souligne que le Document 131, qui est une note qu'il a adressée à la plénière, a trait aux propositions soumises au titre du point 8 de l'ordre du jour concernant la suppression et l'adjonction de noms de pays dans des renvois existants. La méthode proposée est analogue à celle qu'ont adoptée la CMR-12 et la CMR-15: les propositions visant à ajouter des noms de pays seront acceptées sous certaines conditions et uniquement si les administrations affectées par ces adjonctions n'émettent aucune objection. La date limite de soumission des propositions d'adjonction de noms de pays dans des renvois existants est fixée au vendredi 1er novembre 2019 à 18 heures (heure de Charm el-Cheikh) et la date limite de soumission des propositions de suppression du nom de certains pays est fixée au vendredi 8 novembre 2019 à 18 heures (heure de Charm el-Cheikh). Cela n'a pas d'incidences sur les propositions de nouveaux renvois au titre de points particuliers de l'ordre du jour, qui seront soumises aux dispositions de la Résolution 26 (Rév. CMR-07).

4.9 Le Document 131, tel que modifié, est **approuvé.**

# 5 Documents dont il convient de prendre note (Documents 21, 22, 23, 113, 115 et 121)

5.1 Le **Président** attire l'attention des participants sur les Documents 21, 22, 23, 113, 115 et 121, qui rendent compte des décisions prises par la Conférence à la première séance plénière concernant, respectivement, la liste des Présidents et des Vice-Présidents de la Conférence; le secrétariat de la Conférence; la structure de la Conférence; la date limite de soumission des pouvoirs; le calendrier de la Conférence; et les arrangements pour les travaux de la Commission de rédaction.

5.2 Le **Directeur du BR** déclare qu'en vue de dissiper la confusion qui a pu apparaître lors de la première séance plénière, il souhaite indiquer clairement que la date limite de soumission des pouvoirs a été fixée au 13 novembre 2019.

5.3 Compte tenu de ces précisions, le **délégué de la République islamique d'Iran** propose d'approuver le Document 113, plutôt que d'en prendre note.

5.4 Il en est ainsi **décidé**.

5.5 Le Document 113 est **approuvé**.

5.6 Il est **pris note** des Documents 21, 22, 23, 115 et 121.

**La séance est levée à 16 h 40.**

Le Secrétaire général: Le Président:
H. ZHAO A. BADAWI